



SM équipement championnat monde attelage Conty (Siren : 258004548)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Conty
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	17/01/2001
Date d'effet	17/01/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Pascal BOHIN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue Caroline Follet
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80160 CONTY
Téléphone	
Fax	
Courriel	administration@ville-conty.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	9 614
Densité moyenne	46,59

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
80	CC Somme Sud-Ouest (200071181)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Département de la Somme (228000014)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Le syndicat a pour objet l'étude, la réalisation des équipements et infrastructures nécessaires à l'organisation de compétitions d'attelage à Conty, et l'exploitation desdits équipements, dans le but d'un développement local, social, économique et touristique du sud du département de la Somme. A ce titre, il peut notamment procéder à toutes les actions nécessaires et en particulier : - réaliser ou faire réaliser les études techniques, préparer et lancer les procédures administratives relatives à ces équipements et procéder aux acquisitions foncières nécessaires ; - exploiter ou mettre à disposition les équipements et infrastructures réalisés dans le respect des procédures réglementaires, par une délégation de service public ; - rechercher les financements nécessaires à la réalisation de l'objet auprès de l'Union Européenne, de l'État et de toutes collectivités territoriales ou personnes morales de droit public.</i>
Par substitution

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)